

CONCOURS PHOTO

Nos rivières, nos lacs, notre fierté

Dans le cadre de l'édition 2026 du Mois de l'eau, l'Organisme de bassins versants L'Assomption (OBV L'Assomption) lance un concours photo sous la thématique: « Nos rivières, nos lacs, notre fierté ».

À travers vos photos, faites-nous voir comment les l'eau vous émerveille, comment la faune et la flore vous inspire et comment les citoyens s'engagent pour la préserver. Soyez créatif!

Les 3 catégories du concours :

1. **Paysages** : Présenter vos plus beaux paysages mettant en valeur l'eau.
2. **Faune et flore** : Présenter la faune et la flore dans un environnement aquatique.
3. **Activités et usages** : Présenter vos activités, qu'elles soient en bordure, sur ou dans l'eau. Présenter votre utilisation de l'eau.

Qui peut participer?

Le concours est ouvert à tous les citoyens et citoyennes âgés de 12 ans et plus. Les participants de moins de 18 ans doivent obtenir l'autorisation d'un adulte responsable. Un maximum de 3 photos peuvent être soumises par participant.

Les membres du conseil d'administration, les employés de l'OBV L'Assomption et les membres du jury ne sont pas admissibles au concours.

Modalités de participation :

- Période d'inscription : du 1^{er} juin 2026 au 31 mars 2027
- Les photos doivent être transmises en format numérique :
 - JPG, JPEG ou PNG, moins de 10 Mo
 - Nom du fichier : prénom_nom_01.jpg
 - Dimension minimale : 1920 x 1080 pixels
 - Sans bordure, filigrane ou signature
 - Recadrage et retouches légères sont autorisés
 - Chaque participant déclare être l'auteur des photographies et avoir les droits requis pour leur publication.
 - Toute personne identifiable sur une photo doit avoir donné son consentement (ou celui d'un tuteur légal pour les mineurs).
 - Les photographies doivent être prises à l'intérieur du bassin versant de la rivière L'Assomption. Visitez le lien suivant pour connaître les limites territoriales du concours :



<https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=16mAGPmEeVbsQDH TtOU03pfl1BkuXjo&usp=sharing>

- En s'inscrivant au concours, chaque participant concède à l'OBV L'Assomption une licence gratuite exclusive leur permettant de publier ou d'exposer dans le cadre de ses communications chacune des photos soumises. Le participant demeure le titulaire des droits d'auteur. L'organisme s'engage à inscrire le nom de l'auteur sur la photo lors de sa diffusion.
- Les photos générées par intelligence artificielle (IA), de même que les montages numériques altérant de façon significative la réalité, seront disqualifiées.

Modalités de sélection

Les gagnants seront choisis par un jury de manière anonyme, en s'assurant du respect des règles du concours.

Les photographies soumises seront évaluées selon les critères suivants :

- La qualité technique (éclairage, netteté, cadrage, etc.)
- L'esthétique des clichés
- L'originalité de la photographie
- La composition de l'image

Les gagnants seront dévoilés en juin 2027 lors d'une exposition à la Maison de l'eau, le siège social de l'OBV à Rawdon. De nombreux prix sont à gagner! Dont une formation en canotage pour 2 personnes offerte par Canot volant, un séjour pour 4 personnes dans le Parc du Mont-Tremblant dans le secteur L'Assomption. En plus, chaque gagnant recevra une passe annuelle familiale d'une valeur de 160\$ au Parc des Chutes.

Comment participer?

Remplissez le formulaire en ligne au lien suivant : <https://arcg.is/Ge4H00>

Pour plus de renseignements

Camille Toupin, chargée de la mobilisation
ctoupin@obvlassomption.ca | 450 755-1651 poste 105

